



# COMMENT ACCOMPAGNER LES TPE EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ?

## VOS INTERVENANTS

Sandrine **PARADIS**

*Ingénieur Conseil*

Pierre **LAMBERT**

*Ingénieur Conseil*

Camille **JORET**

*Ingénieur Conseil*

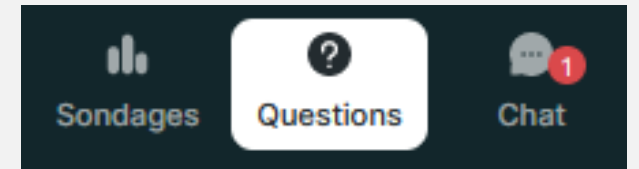
Fabienne **DUBOIS**

*Responsable secteur  
tarification*

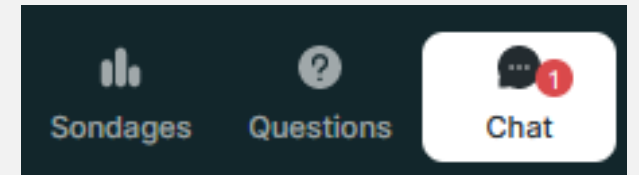
# COMMENT ÉCHANGER PENDANT LE WEBINAIRE ?

Vous pouvez :

**Poser vos questions tout le long  
du webinaire via l'onglet « Question »**



**Échanger avec nous et l'ensemble  
des participants via le volet « Chat »**



# QUI SOMMES-NOUS ?



## QUELLES SONT NOS MISSIONS ?



**INDEMNISER ET ACCOMPAGNER**  
toutes les victimes d'AT/MP



**FIXER LES TAUX**  
de cotisations AT/MP des entreprises



**PRÉVENIR**  
les risques professionnels

## LES ENJEUX EN QUELQUES CHIFFRES

### FRANCE

**19 M**

de salariés couverts

**2 M**

d'établissements  
assurés

**70 M**

de journées non travaillées en  
2021 liées à des AT/MP

**604 565**

accidents du travail  
en 2021

**2,24%**

Taux de cotisation  
AT/MP moyen

**LES ENJEUX  
EN QUELQUES  
CHIFFRES**

**FRANCE /  
AQUITAINE**

**FRANCE / AQUITAINE**

**19 M / 921 000**  
de salariés couverts

**2 M / 138 000**  
d'établissements  
assurés

**70 M / 4,2 M**  
de journées non travaillées en  
2021 liées à des AT/MP

**604 565 / 35 225**  
accidents du travail  
en 2021

**2,24%**  
Taux de cotisation  
AT/MP moyen

# DES OUTILS POUR RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS



# 01. CRÉER SON COMPTE AT/MP

# COMPTE AT/MP – UN BOUQUET DE SERVICES

L'inscription au compte AT/MP est une **obligation légale depuis janvier 2022** pour toutes les entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale.

L'inscription **est gratuite**, et se fait à partir du compte **net-entreprises** de l'entreprise.

Il permet notamment de :

- Consulter le **taux de cotisation** de son entreprise ;
- Connaître le **taux de sinistralité** de son secteur d'activité ;
- Demander des **subventions Prévention**.



# COMPTE AT/MP- ACCÈS AUX TIERS DÉCLARANTS

Les tiers déclarants **peuvent accéder au compte AT/MP de leurs entreprises clientes** sur [net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr), et ainsi visualiser les informations nécessaires à la gestion de leur portefeuille client, à condition :

- d'avoir réalisé au moins une déclaration sociale nominative (DSN) pour celles-ci sur les trois derniers mois ;
- d'avoir ajouté le compte AT/MP pour tous les Siret clients le nécessitant.



VOUS ÊTES **EXPERT-COMPTABLE**  
ET VOUS CONSEILLEZ DES **TPE** ?

INCITEZ-LES À S'INSCRIRE  
AU COMPTE AT/MP SUR  
[NET-ENTREPRISES.FR](https://NET-ENTREPRISES.FR)



## 02. ÉVALUER SES RISQUES ET FORMALISER SON DOCUMENT UNIQUE

# RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

- Article L4121-3 du code du travail : « **L'employeur**, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, **évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs**, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations, dans l'organisation du travail et dans la définition des postes de travail. »
- Article R4121-1 : « **L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs** à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. Cette évaluation comporte **un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail** de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques. »



L'employeur a désormais l'obligation de **conserver le DUERP pour une durée minimale qui ne peut être inférieure à 40 ans, dans ses versions successives.**

# A QUOI SERT L'ÉVALUATION DES RISQUES ?

L'évaluation des risques est **le point de départ de l'action santé/sécurité dans l'entreprise.**

Elle permet notamment de :



Faire un **état des lieux**  
des risques présents  
dans l'entreprise



Définir les secteurs/postes  
sur lesquels **agir**  
**en priorité**



Rédiger un **plan d'action**  
**pour améliorer les**  
**situations de travail**

# DES OUTILS D'AIDE À L'ÉVALUATION POUR LES TPE

Tous secteurs d'activité sauf BTP



Entreprises du Bâtiment  
et des Travaux Publics



# FOCUS SUR OIRA

**Oira** : une solution gratuite pour réaliser son document unique d'évaluation des risques



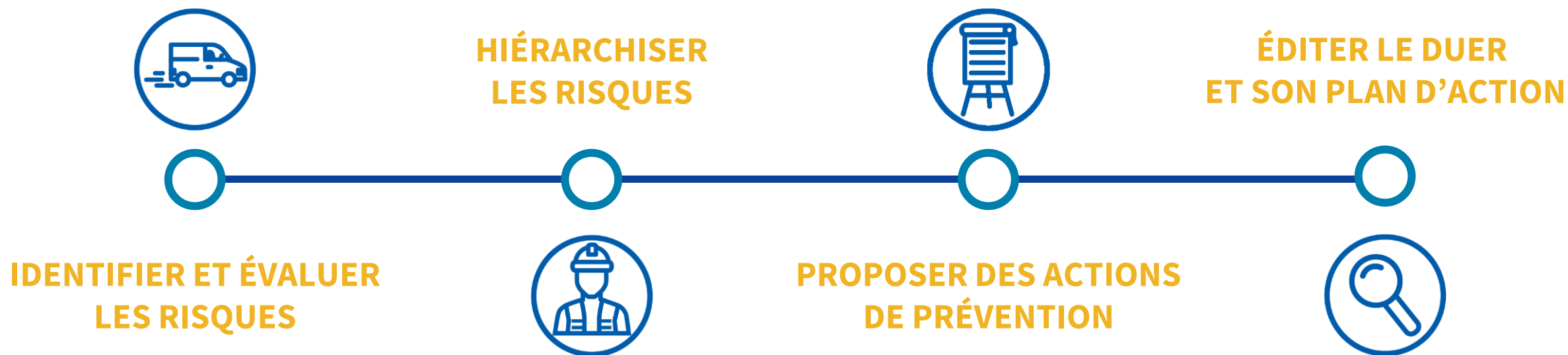
L'OIRA permet à l'employeur de faire un diagnostic des risques liés à son activité puis d'évaluer ses risques. Cela afin de formaliser et d'éditer son document unique. Il bénéficie alors d'un plan d'action de prévention, spécifique à son entreprise.



Plus d'informations sur [ameli.fr/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise)



# OIRA : UNE DÉMARCHE EN 4 ÉTAPES



# UNE OFFRE DE SERVICES SECTORIELLE, DÉCLINÉE POUR 38 MÉTIERS



## Restauration - Hôtellerie – Commerces alimentaires

Hôtels/cafés/restaurants  
Restauration rapide  
Boulangerie/pâtisserie  
Boucherie/charcuterie

Poissonnerie  
Traiteur organisateur de réception  
Commerce alimentaire de gros  
Commerce alimentaire de proximité



## Transport et environnement

Collecte des déchets  
Transport routier de marchandises  
Déménagement  
Tri et traitement des déchets

Messagerie – fret express  
Transport sanitaire  
Transport routier de voyageurs



## Bois et culture tropicale

Scierie  
Métiers de l'ameublement  
Métiers de l'emballage bois

Culture de la banane et de la canne à sucre



## Automobile

Commerce et réparation automobiles et poids lourds



## Services

Coiffure  
Soins esthétiques  
Métiers de la propreté  
Clubs sportifs  
Soin et prothèse onguaire

Aide à domicile  
Association  
Travail de bureau  
Vétérinaire  
Accueil de jeunes enfants



## Métallurgie – plasturgie – imprimerie

Traitement et revêtement des métaux  
Métallerie/travail des métaux  
Mécanique industrielle

Industries graphiques  
Industries plastique et caoutchouc



## Commerces non alimentaires

Commerce de gros non alimentaire  
Pharmacie d'officine

Commerce de détail non alimentaire

# 03. SE FORMER EN PRÉVENTION

# SE FORMER EN PRÉVENTION

## E-learning INRS



Toutes les personnes de l'entreprise souhaitant acquérir des bases en matière de santé et sécurité au travail.



### Objectifs :

- Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail
- S'initier à des démarches de prévention des risques professionnels



**E-learning** (4 modules) disponible sur le site **inrs.fr**

**ACQUÉRIR LES BASES  
EN PRÉVENTION DES  
RISQUES  
PROFESSIONNELS**

EN SAVOIR +

# SE FORMER EN PRÉVENTION

Des formations dispensées par les caisses régionales et par l'INRS



Un **socle de formation** dispensé dans chaque région : formations SST notamment



Des **formations INRS** sur de nombreux sujets relatifs à la prévention des risques



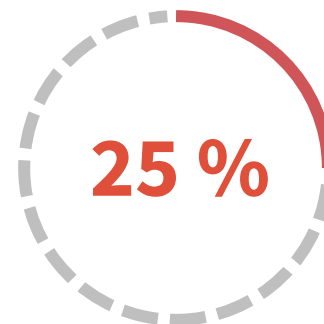
Des **formations en région liées aux spécificités de notre territoire.**

# DES OUTILS COMPLÉMENTAIRES POUR AGIR EN PRÉVENTION

# L'ACCUEIL SECURITÉ : UN ENJEU MAJEUR



Près de **15 %** des accidents graves et mortels surviennent au cours des 3 premiers mois suivant l'embauche.



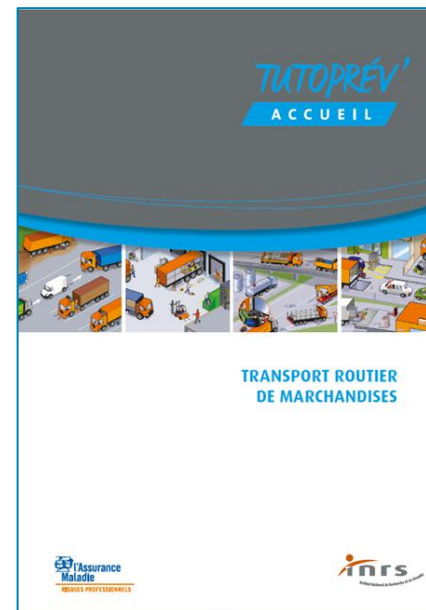
Parmi ces accidents **1/4** concernent des salariés ayant moins de 1 an d'ancienneté au poste (*source : base EPICEA*)

# DEUX ESSENTIELS

## Cahier de l'accueillant



## TutoPrév' Accueil





# AGIR EN PRÉVENTION – LES SOLUTIONS DE PREVENTION



## Agir pour réduire les risques d'accident de la route des salariés

La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et la formation des salariés à la conduite.

### + Organisez les déplacements indispensables depuis l'entreprise, avant le départ

- Évitez les déplacements en privilégiant d'autres solutions (ex. : visio ou audioconférence).
- Utilisez les transports en commun lorsque c'est possible.
- Organisez la prise de rendez-vous (horaires, lieux) afin d'optimiser les itinéraires et limiter le temps de conduite.
- Calculez le temps de déplacement en intégrant les temps d'intervention et de pause, les conditions météorologiques et le temps de conduite, dans le respect du code de la route.

### ... + Choisissez des véhicules adaptés aux missions des salariés

- Choisissez des véhicules équipés des éléments de sécurité (dont ESP, ABS-AFU, airbags, surveillance de pression des pneus et dispositifs de retenue de charges si nécessaire).
- Choisissez des véhicules équipés de boîtes automatiques, notamment en zones urbaines.
- Veillez à la présence à bord des véhicules de tous les équipements et documents nécessaires : gilet de sécurité, triangle de signalisation, carte grise, certificat d'assurance, etc.

### + Mettez en place des mesures afin que soit proscrit l'utilisation du téléphone pendant la conduite

- Interdisez l'utilisation du téléphone (appels, messagerie, etc.) pendant les phases de conduite, même avec un kit « mains libres ».
- Fixez les plages d'appels afin qu'ils puissent toujours avoir lieu à l'arrêt, pendant les temps de travail.
- Intégrez ces temps de communication à l'arrêt dans le calcul du temps de déplacement.

### + Entretenez régulièrement le véhicule

- Mettez en place un carnet de suivi.
- Fournissez une check-list des points de contrôle à vérifier avant départ et encouragez les salariés à signaler les dysfonctionnements.
- Adaptez les pneumatiques aux conditions météorologiques saisonnières.

### + Formez le personnel

- Assurez-vous que le conducteur est en possession du permis de conduire requis.
- Formez les conducteurs à l'utilisation du véhicule et des équipements fournis.
- Organisez des formations à la conduite professionnelle et à la sécurité routière.

# AGIR EN PRÉVENTION – LES SOLUTIONS DE PREVENTION

## Classement par secteurs d'activité

- + Bâtiment et travaux publics
- + Beauté, soins esthétiques
- + Commerce de détail
- + Commerce de gros et logistique
- + Restauration, métiers de bouche
- + Industrie
- + Services
- + Transport, environnement

## Classement par thématiques

- + Horaires atypiques
- + Manutentions manuelles
- + Risques biologiques
- + Risques liés au bruit
- + Risques chimiques
- + Risques de chutes
- + Risques psychosociaux
- + Risques routiers
- + Risques liés au stockage d'énergie
- + Stockage

Solutions de prévention  
RISQUES LIÉS AUX MANUTENTIONS MANUELLES



## Limitier le recours aux manutentions manuelles et aux déplacements avec port de charges

Une bonne organisation du travail et des aides techniques adaptées permettent de prévenir les nombreux risques liés aux manutentions manuelles : blessures, lombalgies, troubles musculosquelettiques (douleurs au dos et aux membres supérieurs) et risques de chutes notamment.

### + Diminuez le poids des charges à manutentionner

- Mettez en place un rythme de livraison plus fréquent pour diminuer le volume des colis.
- Discutez avec les fournisseurs des conditionnements des livraisons pour réduire leur poids unitaire, leur taille, etc.
- Fractionnez les charges à porter quand cela est possible.
- Organisez le travail pour permettre aux salariés de porter les charges lourdes à deux.

### + Limitez les déplacements avec port de charges

- Identifiez les phases d'activité nécessitant des déplacements avec port de charges et organisez le travail de façon à limiter ces derniers.
- Installez des zones de stockage tampon pour les pièces, matières, etc.
- Facilitez l'accès aux zones de stockage pour les salariés et pour les aides à la manutention (allées dégagées, absence de marche ou d'escalier).
- Organisez le rangement des produits en fonction de leurs rotations et de leur poids (les plus lourds et les plus fréquemment manipulés à mi-hauteur).

# AGIR EN PRÉVENTION – BIEN CHOISIR SON MATERIEL

## COMMENT BIEN CHOISIR UN ROLL CONTENEUR QUI PRESERVE LA SANTE ET LA SECURITE DES UTILISATEURS ?

### Les points clés à prendre en compte dans la commande



## | LES POINTS CLÉS

### ✦ Conception / Fonctionnalités

Le roll conteneur doit :

- Etre neuf et conçu conformément aux normes en vigueur, notamment la NF 12674 ;
- Etre choisi en fonction des dimensions et du poids des produits à transporter, ainsi que le agencement des espaces de travail :
  - L'équipement doit peser moins de 30kg ;
  - Sa largeur doit permettre de circuler dans les allées en conservant au minimum 20 cm (et dans l'idéal au moins 50 cm) de part et d'autre.
- Comporter une plaque indiquant la charge maximale ;

### ✦ Aménagement du poste de travail

Les espaces de circulation (largeur des voies, état du sol, inclinaison, seuils...) doivent être compatibles avec l'utilisation de l'équipement.  
Des espaces de stockage, d'entretien et de nettoyage des roll-conteneurs doivent être prévus.  
Des amarrages et butées escamotables dans les véhicules doivent aussi être prévus.

### ✦ Entretien / Nettoyage

- Vérifier régulièrement l'état du roll et le faire réparer en étant particulièrement attentif aux grillages déboîtés (risques de coupure, de chutes), et roulettes bloquées ;
- Isoler les rolls dégradés.

### ✦ Information/Documentation

La documentation technique de l'équipement, spécifiant notamment la charge utile, et les consignes d'entretien doit être fournie par le fournisseur.

Les utilisateurs doivent être formés à l'utilisation en sécurité des appareils, notamment en ce qui concerne leur chargement, la stabilité de la charge et leur filmage ou arrimage éventuel.

# INVESTIR EN PRÉVENTION



Toutes les entreprises de 1 à 49 salariés peuvent bénéficier **d'aides financières**



Ces aides permettent de financer :

- **l'achat de matériels / équipements** pour réduire les risques d'exposition aux accidents du travail et maladies professionnelles ;
- des **prestations de formation / d'accompagnement** en matière de prévention des risques professionnels.
- la mise en place d'un **projet plus global d'amélioration des conditions de travail**



La liste des aides et leurs conditions d'attribution sont disponibles sur **ameli.fr**



Où faire sa demande **de subvention Prévention ? Sur net-entreprises via son compte AT/MP**



Dirigeant d'entreprise,  
**bénéficiez de différentes subventions  
pour réduire les risques pour vos salariés.**

Rendez-vous sur [ameli.fr/entreprise](https://ameli.fr/entreprise)

# FOCUS SUR LA SUBVENTION PREVENTION TMS ACTION

Exemple de situation de travail puis d'équipement pouvant être financé à hauteur de 50% (maxi 25k€)



Installation d'un  
hayon élévateur



# MONTANT DES SUBVENTIONS TPE VERSÉ PAR LA CARSAT AQUITAINE

Sur la période 2019 – 2022, la CARSAT AQUITAINE a aidé plus de **1900 TPE** pour un montant total de **14 millions d'€**



# UNE OFFRE OPÉRATIONNELLE ADAPTÉE AUX TPE

## ÉVALUER SES RISQUES

**OiRA** – outil en ligne d'évaluation des risques et définition d'un plan d'action

**MonDOCunique** – outil spécifique au secteur du BTP



## ACCUEILLIR LES SALARIÉS

Cahier de l'accueillant

Tutoprev accueil



## SE FORMER

Formation en ligne  
« Les bases de la prévention »



## CHOISIR ET METTRE EN PLACE LES BONNES MESURES

Fiches solutions

Fiches « Comment bien choisir  
son matériel »



## INVESTIR FINANCIÈREMENT EN PRÉVENTION

Aides financières



## AGIR SUITE À UN ACCIDENT

Outil INRS « Agir suite à un AT »



## RETROUVEZ- NOUS



**DEUX SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE :**  
[ameli.fr/entreprise](https://ameli.fr/entreprise) et [inrs.fr/](https://inrs.fr/)



**NOS RÉSEAUX SOCIAUX :**



**UN NUMÉRO UNIQUE : 3679**



MERCI  
**D'AVOIR**  
**PARTICIPÉ**  
AU WEBINAIRE

Vous recevrez **le replay** de ce webinaire par e-mail  
dès la fin de celui-ci

Merci de prendre quelques minutes pour **répondre**  
au **questionnaire de satisfaction**

Abonnez-vous à notre **page LinkedIn** pour bénéficier des  
dernières informations sur nos offres de service